Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

TROPHÉE DE PARIS QUILLARDS FAST

Dimanche 28 Septembre 2025

Régate Inter-série Quillards – Grade 5A

Cercle de la Voile de Paris - la Seine, plan d'eau de Meulan - Les Mureaux

30, rue Albert Glandaz – 78130 Les Mureaux – T: 01 34 74 04 80

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.

1.3 - les règlements fédéraux. notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le jour de la régate à partir de 9H00 au CVP à l'accueil.

2.2 Les IC seront affichées, selon la prescription fédérale, sur le tableau officiel situé sur la terrasse du CVP.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 Pour des raisons de sécurité, les **bateaux doivent se munir d'une VHF** et veiller le canal de course où pourront être diffusées les signalisations concernant le **trafic des péniches**, et des **informations aux coureurs** comme la notification des OCS.

3.3 Sur l'eau, le Comité de course pourra communiquer avec les coureurs sur le canal VHF qui sera indiqué dans les Instructions de Course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série **Quillards VL.**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne, au plus tard le mercredi 24 septembre, sur :

https://forms.gle/SPdajMaSAxmC6S1d8

5 DROITS A PAYER :

5.1 15 €.

6 PUBLICITÉ : Sans objet.

8 PROGRAMME.

8.1 Confirmation d'inscription et inscriptions tardives : Le jour de la régate de 9H à 10H

8.4 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

8.5 L'heure du premier signal d'avertissement est prévue à 11H.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16H**.

11 LIEU : sur la Seine, plan d'eau de Meulan - Les Mureaux.

12 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre des bouées situées en amont et en aval du CVP.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 **2** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score :
a) Quand **moins de 4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.
b) Quand **4 à 7** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Informations sur les courses :
Philippe Guittonneau, Vice président en charge des courses
T: 06 12 59 23 11, E-mail : p.guittonneau@gmail.com

Accueil et restauration :
Julien Maréchet, Commissaire
T: 06 99 91 38 24, E-mail : commissaire@cercledelavoiledeparis.fr

Restauration :
Déjeuner au self-service du club à partir de 13H (**réservation nécessaire auprès du Commissaire**)